



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUIN 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B279

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Équipements nautiques – Validation du projet de développement du site du Lac de Peyrolles

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe — LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_02

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Équipements nautiques - Validation du projet de développement du site du Lac de Peyrolles
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Lors de sa séance du 11 juin 2010, le Bureau communautaire a validé un projet de développement du Lac de Peyrolles qui a été réalisé en partie.

Le Comité de suivi, créé en septembre 2014, pour superviser le développement du Lac, a priorisé les futurs aménagements à réaliser.

Il est donc proposé de voter les études de faisabilité et de programmation qui vont permettre simultanément de confier à un opérateur privé l'installation d'un Parc Résidentiel de Loisir et à la CPA d'agrandir le parking actuel qui est saturé, de restaurer le bâtiment dit « ferme des Tilleuls » qui sert de siège aux bureaux et d'accueil du public et enfin d'aménager un parcours de santé autour du Lac avec un espace buvette pour permettre à un professionnel de dispenser des prestations de bouche.

Exposé des motifs :

1 - RAPPEL DE LA DÉLIBÉRATION 2010 B288 DU 11 JUIN 2010

Le Bureau communautaire du 11 juin 2010 a validé le projet de développement du Lac de Peyrolles au titre duquel les opérations suivantes ont été réalisées :

- 1 - Aménagement de la partie supérieure du Lac en site d'entraînement et de compétition pour l'aviron et éventuellement le canoë (lignes Albano de 1 km de long, ponton de départ et de mise à l'eau et ligne d'arrivée) ;
- 2 - Réalisation sur les berges d'un bâtiment comprenant un hangar de stockage pour les embarcations et de locaux pour le club ;
- 3 - Une sécurisation de la zone de baignade pour le grand public à l'aide de bassins flottants ;
- 4 - Un site de téléski nautique dans la partie sud du lac .

2 - PRESENTATION DES PROCHAINS AMENAGEMENTS RETENUS DANS LE CADRE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SITE

Afin de finaliser ce projet de développement du Lac de Peyrolles et surtout de proposer et hiérarchiser les opérations à inscrire dans le cadre d'un PPI, un Comité de suivi a été constitué en septembre 2014.

Celui-ci est composé de :

Monsieur le Maire de Peyrolles, Vice Président de la CPA,
Monsieur le Vice Président de la CPA délégué au sport et aux équipements sportifs,
Madame l'Adjoint aux Sports de la ville de Peyrolles,
Monsieur le DGA Culture et Sports,
Monsieur le Directeur des Sports,
Monsieur le Chef du service des Piscines.

Ce Comité, réuni le 30 octobre 2014, a retenu les opérations suivantes pour les saisons à venir :

- 1.Création d'un Parc Résidentiel de Loisir par un opérateur privé (a déjà fait l'objet d'une délibération spécifique au Conseil communautaire du 21 mai 2015) ;
- 2.Extension du parking actuel pour le dimensionner au regard du projet de développement du site ;
- 3.Restauration et transformation de la ferme des Tilleuls ;
- 4.Aménagement d'un parcours de santé autour du lac ;
- 5.Amélioration de l'espace « restauration - buvette ».

Il est à relever que les opérations 4 et 5 qui sont des réalisations limitées et indépendantes peuvent d'ores et déjà être mises en œuvre et sont dotés des crédits correspondants.

Pour ce qui concerne les opérations 1,2 et 3, il est proposé de lancer les études de faisabilité et de programmation afin de pouvoir aussi évaluer leurs coûts et inscrire les autorisations de programme correspondantes.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2012_B281 du Bureau communautaire du 12 juillet 2012 approuvant la convention de mise à disposition des parcelles appartenant de la commune de Peyrolles-en-Provence à la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission Sports et équipements sportifs en date du 28 mai 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de développement de ce site tel que décrit précédemment ;
- **VALIDER** la réalisation des opérations 4 et 5 et le lancement des études de faisabilité et de programmation pour réalisation des opérations 1 ,2 et 3 par les différents services concernés ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que les dépenses pour la réalisation des opérations 4 et 5 sont disponibles sur la ligne n°14534 (Fonction 95 / Opération 602 / Nature 2135) et que les crédits pour les opérations 2 et 3 seront inscrits au budget 2015 en cas de validation sur les études à lancer.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Équipements nautiques – Validation du projet de développement du site du Lac de Peyrolles

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015